

ABONNEMENT

Saumur : Un an 35 fr. Six mois 19 Trois mois 7

Poste :

Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas, En cas de droit de modifier le texte ou les annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

SAUMUR, 19 JANVIER

LETTRE PARLEMENTAIRE

QUESTION PLOU. — L'honorable député de Toulouse avait posé une simple question de principe au ministre de l'intérieur, à propos d'un scandale qui s'est produit dans un bureau de bienfaisance de la Haute-Garonne.

M. Bourgeois, sous-secrétaire d'Etat, a répliqué timidement que la jurisprudence usuelle avait été appliquée par le ministre. Or la loi est loin d'être formelle à cet égard.

Une explosion de rires a salué cet aveu. M. Ploü n'a pas eu de peine à réfuter le déplorable plaidoyer gouvernemental. Il l'a fait en termes concis, courts, mais sévères.

INCIDENT DE SÉANCE. — A gauche, où jusqu'à ce moment la thèse ministérielle semblait condamnée par un silence glacial, on a senti le coup droit porté au gouvernement

républicain. Aussitôt on a protesté contre les applaudissements des droites. Celles-ci ont sommé le sous-secrétaire d'Etat de s'expliquer à la tribune.

Au milieu de l'agitation, M. Jolibois, rappelé à l'ordre, monta à la tribune : « J'ai dit avec vivacité, avoue-t-il, à M. le sous-secrétaire d'Etat, que le gouvernement ne se contentait pas des fonds secrets pour peser sur les élections, que maintenant il se servait de l'argent des pauvres. »

Pâle, consterné, M. Bourgeois n'a pas osé remonter à la tribune, malgré les provocations qui l'assailaient. Il s'est borné à répondre de son banc qu'il jugeait « indigne du gouvernement de répondre à une pareille calomnie ».

C'était plus commode, en effet. C'est ce que la Chambre a paru comprendre, malgré les efforts de l'extrême-gauche pour relever le courage du sous-secrétaire d'Etat.

LE RECRUTEMENT

La question du recrutement régional ou national ne nous paraît pas près d'être tranchée, bien qu'en fait, depuis dix ans, dans l'artillerie et le génie, depuis huit ans dans l'infanterie, les ministres de la guerre appliquent le recrutement régional.

On oppose à cela que le système national est incompatible avec l'organisation moderne. Soit ! mais il faudrait d'abord nous dire ce que c'est et ce que sera l'organisation moderne.

Or, dans le Sénat, la Chambre et le public, nous trouvons à ce point de vue des opi-

nions diamétralement opposées, et la quelle des deux recrutements se jetant à la traverse ne facilitera pas précisément l'entente. Donc il faudrait d'abord s'entendre sur la base, et si l'on se décidait à maintenir en l'améliorant le statu quo auquel s'oppose seul l'esprit de secte, on résoudrait beaucoup plus facilement ensuite la question du recrutement, ou du moins, ce qui est à considérer, on ne prolongerait pas l'incertitude de l'armée et on ne s'exposerait pas à se trouver en pleine désorganisation non pas seulement du recrutement, mais de tout l'ensemble militaire, à l'heure peut-être bien prochaine de la crise.

INFORMATIONS

LA QUESTION DU TONKIN

En présence des graves rumeurs qui circulent depuis quelques jours sur la situation du Tonkin, M. Andrieux a cru pouvoir demander des explications au gouvernement.

Nos renseignements particuliers nous font croire qu'il sera impossible au gouvernement d'attendre aussi longtemps pour déposer une demande de crédits.

M. CARNOT ET LE TONKIN

M. Ternisien, ancien député de la Cochinchine, a été reçu mercredi par le Président de la République. Il paraît que, dans cette entrevue, qui a été fort longue, M. Ternisien a fait connaître à M. Carnot des vérités que ne soupçonnait pas le chef de l'Etat sur notre situation politique et économique au Tonkin.

Voilà sans doute pourquoi M. Floquet supporte si impatiemment les questions sur le Tonkin ; il ne reconnaît pas aux simples contribuables le droit de se plaindre qu'on leur laisse ignorer ce qui se passe là-bas, alors qu'ils sont juste aussi bien informés que le Président de la République lui-même.

LE DUC D'AUMAË

Nous lisons dans le Petit Moniteur :

« Une information assez étrange commence à circuler. On dit que le gouvernement aurait résolu de mettre un terme à l'exil du duc d'Aumale. On ajoute que le décret qui autorise le prince à rentrer en France est à la signature du Président de la République et qu'il sera publié le 28 de ce mois, si la veille, c'est-à-dire le 27, jour fixé pour l'élection de la Seine, le général Boulanger n'a pas été élu. »

« Quelqu'étonnante que soit cette nouvelle, elle nous vient par une voie sûre, qui ne nous permet pas de la mettre en doute et nous oblige à la tenir pour vraie. Toutefois, la forme sous laquelle on nous la présente en diminue singulièrement la portée. »

LES TROUBLES D'ORIGNY

Une grève a éclaté à Origny-en-Thiérache (Aisne) parmi les vanniers. Très calme au début, cette grève a pris depuis hier des proportions énormes.

On télégraphie d'Origny, 18 janvier :

« 1,500 grévistes sont dans une situation alarmante. »

« On a mis le feu chez M. Coste, grand fabricant de vannerie. Le procureur de la République, le lieutenant de gendarmerie sont sur les lieux. Les brigades de l'arrondissement sont impuissantes à rétablir l'ordre. »

« Les grévistes poussent des cris hostiles contre les députés. »

« Les magistrats sont repoussés et insultés ; toutes les autorités ont été sur pied pendant la nuit. »

« En présence de ces faits, on a été obligé de requérir la troupe d'Hirson. »

« Les soldats sont en contact continu avec les grévistes. »

« L'effervescence est très grande. Des désordres sérieux sont à craindre. »

23 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

Le trajet s'acheva rapidement. Dans la maison du docteur David Dazolair régnait un grand émoi. Nul ne connaissait le motif de l'absence de Cornélie et n'en pouvait prévoir la durée.

Le bruit des roues d'un carrosse excitant sa curiosité, elle courut sur le chemin, et reconnut les chevaux de la princesse. Alors, avec des cris de joie, elle se précipita dans la maison en criant :

— Cornélie ! Cornélie !

— Que veux-tu dire, petite ? demanda Diétrich.

— Cornélie revient avec la princesse.

Pieter était déjà hors de la maison.

Oui, vraiment, c'était elle, souriante, la joie du triomphe dans les yeux. Elle sauta du carrosse à terre avec une légèreté d'oiseau.

— Remerciez notre auguste protectrice, dit-elle à ses frères ; notre mère est rendue à la liberté, nous la reverrons ; le stibouder lui accorde

l'autorisation de se partager entre nous et notre père.

Les trois jeunes garçons mirent un genou en terre et baisèrent le bas de la robe de la princesse.

— Un bateau ! fit celle-ci, un bateau !

Mais déjà Jacob, les rames en mains, se trouvait prêt. Des tapis furent jetés au fond de la barque ; une gerbe de fleurs marqua la place de la princesse ; Cornélie et ses frères s'assirent sur les bancs, et le marinier de la Meuse rama vigoureusement.

Le fleuve paisible gardait la transparence d'un miroir ; un air tiède soufflait, roulant des parfums printaniers. Des nuages rosés, d'une légèreté floconneuse, se miraient dans le lac. La verdure nouvellement éclosée prenait des tons d'un vert tendre. Le printemps était partout, dans la brise berçant les roseaux de la berge, dans les branchages dont les coudes portaient des nids, dans la chanson des jeunes hommes, dans la sourire des jeunes filles. La forteresse seule s'enveloppait de son deuil ; et cependant, autour d'elle, en grands vols harmonieux, passaient les colombes dont la fille de Grotius avait fait ses messagères.

On aborda, et peu après la garnison se rangeait respectueusement devant la veuve de Taciturne.

Celle-ci demanda non pas le commandant de Lœvestein, mais Christil. Ce fut une joie pour la

généreuse créature d'apprendre quel allègement allait recevoir à ses chagrins la femme de Hugo Grotius. Aussi voulut-elle conduire elle-même la princesse et Cornélie dans la chambre du prisonnier.

En ce moment, Marie Reigenberg détachait du cou d'une des tourterelles un papier plié en quatre. Cette lettre venait non point de Gorcum, mais de la tourelle voisine, dans laquelle Marguerite Hoogenburt partageait la captivité de son mari. Les deux héroïnes de l'amour conjugal se racontaient quotidiennement les moindres détails de leur vie murée. L'arrivée d'un oiseau, l'éclosion d'une fleur, un travail de broderie commencé, un dessin fini, devenaient des événements graves. L'ami de Grotius s'occupait de sujets plus sérieux, il s'adonnait à des travaux moins glorieux sans doute que ceux de Grotius, mais qui l'occupaient, s'ils ne l'illustraient pas.

Marie n'eut que le temps de serrer la missive, elle croyait à la visite du géllier Ter-Gois ; mais deux bras s'enlacrèrent à son cou, des baisers pressés couvrirent ses joues. Cornélie lui répétait avec des larmes d'attendrissement dans la voix :

— Dieu est bon ! Tu nous es rendue !

Ce fut la princesse qui fustroisit Hugo de la faveur obtenue. Elle était grande, inappréciable, cette faveur. Sans doute Marie, enfermée à Lœvestein, adoucissait les souffrances de Grotius, mais

elle demeurait impuissante à travailler pour lui rendre la liberté. Tandis que la princesse douzière songeait à demander plus tard la grâce complète de Grotius, Marie rêvait d'évasion.

Il en coûtait à sa fierté d'attendre une faveur de l'assassin juridique de Barneveldt ; elle mettrait au contraire sa joie et son orgueil dans l'accomplissement d'une délivrance due à son seul courage.

La possibilité d'aller de Gorcum à l'île pouvait rendre plus facile l'exécution des plans qu'elle élaborait vaguement dans sa tête. Certaine de réussir dans son œuvre, elle ne s'inquiétait pas encore des moyens dont elle userait. Ne serait-elle point dans son droit en rendant la liberté au martyr d'une politique ambitieuse ? Si le prince d'Orange avait acheté des juges et des témoins, pour faire condamner le vieillard qui fut en quelque sorte son second père, ne pouvait-elle en appeler à tous ceux qui s'étaient dits les amis de Barneveldt, de Grotius et de ceux qui partageaient, à des degrés divers, leurs souffrances inméritées ?

Quand elle porta les mains de la princesse à ses lèvres, des larmes chaudes y tombèrent.

— Soyez bénie ! lui dit-elle, à jamais bénie !

Durant un moment, le silence régna dans la cellule de Grotius. Enfin les cœurs battirent moins vite, et le prisonnier demanda à la veuve de Guillaume les détails de sa visite à Maurice de Nassau.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Le *Reichsanzeiger* contient l'acte d'accusation du procès Geffcken; cette pièce est publiée par ordre de l'Empereur sur la proposition du chancelier de l'Empire, afin de permettre aux gouvernements confédérés et à la nation allemande de se faire une idée de l'administration de la justice de l'Empire.

Il ressort de l'acte d'accusation que le professeur Geffcken a extrait les documents qu'il a publiés d'un journal que l'empereur Frédéric, alors prince impérial, lui a remis en mars 1873 et qui comprenait 700 pages. Il n'était nullement autorisé à le publier, et le prince impérial pensait lui-même que ce journal ne devait être livré au public qu'à une époque plus éloignée.

L'acte d'accusation montre, en outre, que les proclamations de l'empereur Frédéric à son avènement, datées du 12 mars 1888, avaient été rédigées par le professeur Geffcken; ce travail a été fait dès le mois de juin 1885, époque à laquelle l'empereur Guillaume avait eu des évanouissements prolongés à Ems.

Un certain nombre de lettres de M. de Roggenbach et du professeur Geffcken se trouvent jointes à l'acte d'accusation de l'affaire Geffcken. Dans une lettre de M. de Roggenbach, datée du 6 novembre 1888, cet homme politique donne une appréciation favorable d'un mémoire que l'on se proposait d'adresser à l'empereur Guillaume II, et annonce qu'il est sur le point de quitter Schapheim pour aller à un rendez-vous de sir Robert Morier.

Dans une série de lettres, au nombre de dix, adressées à M. de Roggenbach de 1880 à 1885, le professeur Geffcken s'exprime constamment d'une manière très hostile au chancelier de l'Empire et à sa politique.

Une dépêche de Berlin dit que cette publication produisit à Berlin la plus vive émotion. C'est encore un coup de théâtre de M. de Bismarck qui n'est pas près d'abandonner la place à ses ennemis.

La publication qui vient d'être faite confirme, avec preuves à l'appui, ce que tout le monde a dit depuis l'arrestation de M. Geffcken: Guillaume II et le prince de Bismarck s'acharnaient contre les amis de l'empereur Frédéric, ou plutôt contre la mémoire même de Frédéric.

Quel avantage peut-il en résulter pour l'Empire et pour son maître, nous voulons dire pour ses maîtres? On l'ignore.

NOUVELLES MILITAIRES

L'EMPLOI DE LA LANCE DANS LA CAVALERIE FRANÇAISE

A titre d'essai, dix régiments de dragons vont être désignés pour armer de lances le premier rang de leurs cinq escadrons. Les régiments choisis pour une expérience très froidement accueillie par la cavalerie, appar-

Elle ne lui dissimula rien. Lorsqu'elle eut achevé, Grotius se contenta de répondre :

— Cet homme est perdu. La nuit descendait lente, douce, une belle nuit étoilée.

Marie serra les deux mains de Grotius. — Il faut profiter de l'aide de Dieu, dit-elle; je quitte Lovestein pour Gorcum; désormais je partagerai mon temps entre nos enfants et toi... M'occuper d'eux, est-ce donc te quitter ?

— Va ! répondit Hugo en la serrant sur sa poitrine, va, chère sainte ! Les enfants sont une part de moi-même. Le ciel soit béni de permettre que tu puisses à l'avenir nous prouver tour à tour une tendresse sans défaillance.

Marie appuya la tête sur l'épaule de son mari, et des larmes emplirent ses yeux. Mais ce n'étaient point des pleurs d'angoisse. L'émotion qui lui gonflait le cœur prenait à cette heure une douceur infinie. Elle ne sentait pas seulement le bonheur de revivre la moitié de ses jours près de ses fils et de sa fille, elle songeait surtout que, la Providence, lui venant en aide, elle saurait bien achever son œuvre.

Il se faisait tard, la princesse se leva, et tendit la main au prisonnier.

— Tout à l'heure, dit-elle d'une voix émue, je songeais que Dieu me permettrait de voir le plus

admirable des spectacles. D'ordinaire, rien n'est complet dans les félicités humaines, et de toutes celles que nous effleurons de nos lèvres, l'amour est la plus décevante... Si deux êtres s'adorent avec une puissance égale, la mort les sépare brutalement. Si l'un d'eux prodigue davantage les trésors de son âme, il souffre d'être mal compris et insuffisamment payé de retour... Sur son bûcher de flammes, le phénix est seul; ainsi de l'amour ! Il arrive pourtant que l'homme et la femme échangent tout ce qu'ils possèdent d'âme et de dévouement; parfois alors la différence de niveau des intelligences déséquilibre les sentiments... Mais entre vous deux l'entente est complète, le bonheur parfait... A force de tendresse, vous avez le même génie... Grotius laissera un renom immortel, mais les palmes dont s'ornera sa tombe fleuriront aussi sur celle de Marie ! Heureux êtes-vous, même dans votre malheur, vous qui savez rester si dignes l'un de l'autre.

Elle dégagea ses mains, sourit à travers l'expression de mélancolie qui venait de s'étendre sur son visage, puis elle entraîna Marie et sa fille hors de la prison.

Grotius, penché à la fenêtre, vit la barque de Jacob se détacher de la berge de l'île, gagner le large, se balancer sur les eaux calmes de la Meuse, puis diminuer et disparaître.

Les colombes s'élevaient envolées pour retrouver

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

REUNION DES CONSEILS MUNICIPAUX

Par arrêté préfectoral en date du 12 janvier 1889, les conseils municipaux des communes du département se réuniront, pour la session ordinaire de février, le dimanche 3 du même mois. Cette session pourra durer 15 jours; elle sera close le 17 février.

Tirage au sort de la classe 1888

VILLE DE SAUMUR

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens que les opérations du tirage au sort, pour la classe 1888, auront lieu, à la Mairie de Saumur, aux jours et heures ci-après indiqués :

Canton de Saumur (Nord-Est), mardi 22 janvier, à 4 heures 1/2;

Canton de Saumur (Nord-Ouest), jeudi 24 janvier, à 4 heures.

Canton de Saumur (Sud), le lundi 28 janvier, à 4 heures.

Le Maire, J. COMBIER.

Dans chacun des autres chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Saumur, le tirage au sort aura lieu, savoir :

A Montreuil-Bellay, lundi prochain 21 janvier, à 2 heures 1/2;

A Gennes, mercredi 23 janvier, à 2 heures;

A Doué-la-Fontaine, vendredi 25 janvier, à 4 heures 1/2;

A Vihiers, samedi 26 janvier, à 4 heures 1/2.

Listes électorales

Jusqu'à quand ?

Jusqu'au lundi soir, 4 février prochain, tous ceux qui ont le droit d'être inscrits peuvent demander leur inscription sur la liste électorale. A l'expiration de ce délai, aucune réclamation ne peut plus être reçue.

Où doit-on faire les demandes ?

Au secrétariat de la Mairie. Les demandes ne sont assujetties à aucune forme; elles peuvent être faites verbalement, en ayant soin de faire consigner par le secrétaire de la Mairie la réclamation sur le registre ouvert à cet effet. On doit toujours relire un récépissé de sa réclamation, et la délivrance de ce récépissé est obligatoire. Le secrétaire de la Mairie ne peut en aucun cas le refuser.

Et s'il le refuse ?

Le réclamant doit prendre avec lui deux témoins et faire constater ce refus. Et puis?... Il doit porter appel devant le juge de paix en produisant l'attestation des deux témoins pour établir la persistance du refus.

L'appel devant le juge de paix n'est assujéti à aucune forme particulière. Il peut être fait soit personnellement, soit par mandataire, sans même que le mandat ait besoin d'être écrit. Il suffit de faire au greffe de la justice de paix une simple déclaration, formulée soit verbalement, soit par écrit; on doit toujours en exiger un récépissé: une simple lettre missive n'est pas considérée comme suffisante pour interjeter appel.

Le beau-père de M. Maxwell, procureur de la République à Saumur, M. Bernard, vient de mourir, à Bordeaux, à l'âge de 68 ans.

M. Bernard, grand entrepreneur de travaux publics, s'était rendu adjudicataire de la construction de la ligne de Saumur à Cholet, et devait venir se fixer parmi nous auprès de sa fille et de son gendre.

Cette mort presque subite plonge la famille de M. Bernard dans une profonde affliction et peut modifier toutes les dispositions qui avaient été arrêtées.

La fortune de M. Bernard date de la construction de la ligne de Tours à Nantes où, jeune homme, il s'est initié à tous les détails des grandes entreprises, et par son travail persévérant à su conquérir la haute situation qu'on lui connaît.

A Saumur, on comptait sur M. Bernard pour reprendre les tramways de Saumur à Fontevault, les achever et les mettre en exploitation.

LES PERMIS DE CHASSE

Les chasseurs angevins se laisseraient-ils de poursuivre un gibier qui devient de plus en plus rare? On serait tenté de le croire en jetant les yeux sur le tableau comparatif suivant :

| ARRONDISSEMENTS | PERMIS délivrés en 1888 | PERMIS délivrés en 1887 |
|-----------------|-------------------------|-------------------------|
| Angers..... | 1.664 | 1.811 |
| Baugé..... | 1.077 | 1.167 |
| Cholet..... | 825 | 876 |
| Saumur..... | 1.632 | 1.801 |
| Segré..... | 583 | 603 |
| Totaux..... | 5.781 | 6.258 |

Si l'on fait la soustraction, on constate qu'il a été délivré en 1888, 477 permis de moins que pendant l'année 1887.

SAUMUR A L'EXPOSITION

Parmi ceux de nos concitoyens qui vont exposer cette année à Paris, il en est un, M. Voelker, photographe, auquel nous pouvons prédire un certain succès. Depuis plusieurs années, cet habile photographe a pris, à l'École de cavalerie, des vues instantanées de chevaux à toutes les allures, des exercices du carrousel, des exercices au Chardonnet, au Bray, etc., etc.; il a groupé

leurs nids à Gorcum, et jusqu'à l'heure où la lune monta dans le ciel bleu, le poète resta le regard fixé sur les étoiles.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 24 Janvier 1889

LES

DRAGONS DE VILLARS

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Lockroy et E. Cormon, musique de A. Maillart.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. n/p.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

Grand Théâtre d'Angers.

Dimanche 20 janvier

Lucie et Le Petit Faust.

BOURSE DE PARIS

DU 18 JANVIER 1889.

| | |
|-------------------------------|--------|
| Rente 3 0/0..... | 83 » |
| Rente 3 0/0 amortissable..... | 86 90 |
| Rente 4 1/2 (nouveau)..... | 104 80 |
| Obligations du Trésor..... | 504 » |

toutes ses vues en un album dont les officiers, les sportsmen, les peintres, les amateurs d'équitation tireront leur profit. Cet album, unique en son genre, est en vente à la photographie Voelker, rue d'Orléans, Saumur.

Ephémérides

IL Y A CENT ANS. — LA DÉBÂCLE

Le mercredi 24 janvier 1789, une crue subite ayant coïncidé avec la débâcle des glaces, le pont de bois d'Amboise fut emporté et ses débris entraînés jusqu'à Tours en interceptant le passage des eaux; les glaces s'emoncèrent à une hauteur de 40 mètres.

Ne pouvant résister à une aussi formidable pression; les quatre dernières arches septentrionales du pont de Tours s'écrasèrent dans la soirée du dimanche 25 janvier. On n'eut heureusement pas à déplorer d'accident de personnes dans cette catastrophe.

Se trouvant du côté de Saint-Symphorien, au moment de la chute du pont, le conducteur de la voiture publique de Saumur eut que le temps de couper les traits de son premier cheval, qui fut englouti, sans que la diligence fût entraînée avec lui.

L'ECLIPSE DE LUNE DU 17 JANVIER

Les journaux de Paris publient les détails suivants sur l'éclipse de lune de jeudi matin :

Le temps a été très favorable pour l'observation de l'éclipse.

L'entrée de la lune dans la pénombre a été peu sensible, mais son entrée, à 4 heures 8 minutes, dans le cône d'ombre a été des plus intéressantes. On a vu la partie gauche s'obscurcir peu à peu, puis cette obscurité, assez mal circonscrite, grandir lentement.

La délimitation ne semblait pas former un cercle régulier. Les observateurs se sont demandé si, en outre de l'influence de la configuration des terrains lunaires, le cône d'ombre ne formait pas lui-même un ovale. Cette question est à l'étude à l'observatoire de Trocadéro. On se rappelle que l'année dernière le cône d'ombre s'était montré, aux yeux des observateurs du Trocadéro, sous une forme ovale bien définie.

Les détails observés cette année ont été consignés dans une douzaine de dessins.

La forme rougeâtre a été beaucoup moins intense que pendant l'éclipse totale de l'année dernière. Cette année, la teinte de la partie immergée dans le cône d'ombre était relativement noire, avec un peu de gris et un mélange de jaune sur le bord circulaire de la lune et lavé, ça et là, d'un peu de rouge.

Vers 4 heures 45 minutes, le froid est devenu tout d'un coup si intense que les objectifs des lunettes et les glaces parallèles placées à l'ouverture des télescopes se sont recouvertes d'une mince couche de glace; les observateurs ont dû se donner du mouvement pour se soustraire au froid.

Les diverses phases se sont produites comme les astronomes les avaient prévues.

LE DÉPÔT DE GARANTIE DE PANAMA AU CRÉDIT FONCIER

L'Agence Havas communique aux journaux la note suivante :

Le gouverneur du Crédit foncier, interrogé à diverses reprises, dans ces derniers temps, par des obligataires du Canal interocéanique de Panama, au sujet du dépôt de garantie prescrit par la loi du 8 juin 1888, croit devoir donner aux intéressés les indications suivantes :

1° Il existe en ce moment en dépôt au Crédit foncier, dans les conditions ordinaires, des dépôts de titres effectués dans les caisses de cet établissement :

1.977.000 fr. de Rente française 3 0/0;
1.300.000 fr. de Rente française 4 1/2 0/0;
10.000 obligations Midi 3 0/0 nouveau;
650 obligations Bone-Guelmas 3 0/0.

L'ensemble de ces titres représente, au cours du 15 janvier 1889, une somme totale de 89.077.472 fr. 22.

Le revenu annuel de ces titres est de 3.434.957 fr. 50.

2° Le montant des lots qui doit être garanti, dans son intégralité, est de 3.390.000 fr. pendant les 25 premières années, et de 2.200.000 fr. pendant les 74 dernières années.

3° Dans l'état actuel du dépôt, il reste, après le paiement des lots, un excédent de revenu annuel de 41.957 fr. 50 c. à

affecter à l'amortissement des obligations émises.

Le surplus de la somme nécessaire pour faire cet amortissement doit, d'après l'article 3 des statuts de la Société civile, être prélevé par elle, au fur et à mesure des versements restant à effectuer sur les obligations émises et dont le dernier échoit le 10 novembre 1889.

Aux termes mêmes de la loi, le dépôt de garantie n'a jamais eu pour objet d'assurer le service de l'intérêt des obligations.

On lit dans l'Anjou :

Le directeur du Théâtre-Déjazet, de Paris, vient de recevoir une comédie en un acte, *Pavillon I^{er}*, de notre compatriote M. André Godard. Cette pièce passera au commencement de février.

Le mariage du duc Artus de Maillé avec M^{lle} Carmen de Wendel, que nous avons annoncé, sera célébré le 23 janvier, à Saint-Philippe-du-Roule.

En raison de la mort récente de M^{me} la comtesse de Gramedo, mère de M^{me} de Wendel, la cérémonie aura un caractère tout intime. Aucune lettre de convocation ne sera adressée.

Les témoins du duc de Maillé seront M. le maréchal de Mac-Mahon et M. le comte Armand de Maillé, député de Maine-et-Loire, son oncle et tuteur.

Ceux de M^{me} de Wendel seront M. Henri de Wendel, son oncle paternel, et M. le comte de Gramedo, son oncle maternel.

LONGUE. — Le sieur Coudrier, cultivateur, âgé de 43 ans, a été trouvé noyé dans un fossé.

On croit que ce malheureux est mort en état d'ivresse.

ANGERS. — Souscription destinée à l'élevation d'un monument à la mémoire de M. Grégoire Bordillon. — Nous apprenons, dit le *Patriote*, que le mercredi 16 janvier, les neuf conseillers municipaux de la Douce ont décidé de prendre l'initiative d'une souscription destinée à l'élevation d'un monument à la mémoire de M. Grégoire Bordillon.

Le prix du monument serait de 6,000 fr.

LOUDUN. — Lundi dernier a eu lieu, dans l'église Saint-Pierre, un service pour le repos de l'âme de M. Hennecart, ancien député, ancien président du conseil général de la Vienne.

Un grand nombre de personnes, parmi lesquelles toutes les notabilités du parti conservateur, étaient venues rendre un dernier hommage à cet homme de bien dont la mort est une grande perte pour les pauvres du pays.

La *Lyre Loudunaise*, qui le comptait parmi ses plus dévoués bienfaiteurs, a exécuté, pendant l'office, plusieurs morceaux funèbres.

LA FLÈCHE. — Le sieur Blay, tailleur de pierres, qui, il y a quelques jours, était tombé d'un échafaudage, est mort jeudi matin.

Dans sa chute, il s'était brisé la colonne vertébrale et une paralysie générale des jambes en était résultée.

Blay était âgé de 36 ans et marié depuis deux ans seulement. C'était un excellent ouvrier, fort estimé de ses patrons et de ses camarades. — Il faisait partie de la Société chorale de La Flèche.

LES MODS MASCULINS POUR L'HIVER

La réaction contre l'étriquage du vêtement, entreprise depuis quelques mois, est à son apogée.

Les pantalons seront larges et tomberont droit et fort avant sur la bottine.

Le redingote, très ouverte, sera ajustée à la taille et longue de basques.

Le paletot ample, au point de former, par derrière, un pli d'aspect élégant, quoique disgracieux.

Plus de fourrures au dehors. Elles ne sont tolérées qu'en doublure.

Les cravates hautes et à double tour remplaceront les cravates toutes faites.

Enfin les chapeaux seront droits et à bords minuscules.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Il n'est pas très extraordinaire que toute la région méditerranéenne subisse des inondations désastreuses. Le mois de décembre a été dans ces contrées un des plus pluvieux que l'on ait jamais vus, et il s'est terminé par de véritables déluges qui ont duré pendant des jours et des nuits sans interruption. D'après les renseignements du bureau météorologique de France, il est tombé à Marseille, dans la seule journée du 20 décembre, une quantité d'eau égale au septième de la quantité totale de pluie d'une année entière.

FRAUDE DANS LA VENTE DES VINS

Voici le texte du projet de loi sur les fraudes dans la vente des vins arrêté par la commission de la Chambre, saisi du projet sur le même objet déjà voté par le Sénat :

« Art. 1^{er}. — Nul ne pourra expédier, vendre ou mettre en vente sous la simple dénomination de vin un produit autre que celui de la fermentation de raisins frais.

« Art. 2. — Nulle autre boisson ne pourra être expédiée, vendue ou mise en vente sous le nom de vin, si ce mot n'est pas immédiatement suivi de l'indication des matières qui la composent.

« Il en sera de même du mélange de l'une de ces boissons avec le vin, dans quelque proportion que ce soit.

« Art. 3. — Les fûts ou récipients contenant lesdites boissons avec le vin, dans quelque proportion que ce soit.

« Les lettres de voiture et connaissements devront contenir les mêmes indications, suivant la nature du produit livré.

« Art. 4. — En cas de contravention aux articles ci-dessus, les délinquants seront punis d'une amende de 25 à 500 fr. et d'un emprisonnement de dix jours à trois mois. L'article 463 du Code pénal sera applicable.

« En cas de récidive, la peine de l'emprisonnement sera toujours prononcée.

« Les tribunaux pourront ordonner l'impression dans les journaux et l'affichage des jugements aux frais du condamné.

« Art. 5. — Toute addition au vin ou aux boissons indiquées à l'article 2 — soit pendant la fermentation, soit après — de glucoses, mélasses, ou matières colorantes, constitue la falsification des denrées alimentaires prévue par la loi du 27 mars 1851.

« Les dispositions de cette loi sont applicables à ceux qui falsifient, détiennent, vendent ou mettent en vente la denrée alimentaire sachant qu'elle est falsifiée.

« La denrée alimentaire falsifiée sera confisquée par application de l'article 5 de ladite loi.

« Art. 6. — L'article 235 de la loi du 28 avril 1816 sur les visites dans les brasseries et distilleries; l'article 44 de la loi du 3 juillet 1846 concernant la fabrication des cidres et poirés, sont applicables aux fabriques de vins de raisins secs et autres produits visés à l'article 2.

« Art. 7. — Dans le délai d'un mois à partir de la promulgation de la présente loi, un règlement d'administration publique déterminera les conditions dans lesquelles les négociants en vins et débitants pourront faire prélever, avec le concours de l'autorité, des échantillons permettant d'établir les responsabilités en cas de contravention ou de délit.

« Art. 8. — La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies. »

LES FACTURES ET LA POSTE

Il résulte d'un arrêté rendu le 15 janvier par la chambre criminelle de la Cour de cassation que, si l'arrêté ministériel du 20 janvier 1885, pris en conformité de l'article 10 de la loi du 25 juin 1856, concernant le transport des imprimés, autorise, sur les factures bénéficiant de la réduction d'affranchissement, l'indication de la date du paiement sous cette forme, « valeurs au... »; la mention « sans autre avis », ajoutée par l'expéditeur sur la facture imprimée à la suite de la date du paiement, ne rentre pas dans les indications autorisées exceptionnellement par l'arrêté ministériel. Cette mention constitutive, au contraire, un véritable avis de traite ayant le caractère d'une correspondance ou pouvant en tenir lieu. Dès lors, l'application de la taxe postale ordinaire est applicable.

Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (12^e ANNÉE).

DIMANCHE 20 JANVIER 1889,
à 1 heure 1/2 très-précise

327^e Concert populaire (11^e de l'abonnement) Avec le concours de

M. TH. DUBOIS, organiste de la Madeleine; M. PAUL CLAEYS, baryton de l'Opéra; M. RENE HIRSCH, pianiste, premier prix du Conservatoire.

Programme

- 1^o Ouverture de Frithiof (Th. Dubois). — Première audition.
- 2^o Air d'Aben-Hamet, grand opéra (Th. Dubois). — Première audition. — Chanté par M. Claeys.
- 3^o Concerto capriccioso pour piano et orchestre (Th. Dubois). — Exécuté par M. Hirsch.
- 4^o Méditation-prière pour instruments à cordes, hautbois, orgue et harpe (Th. Dubois). — Orgue, M. Dubois.
- 5^o Air du Paradis perdu (Th. Dubois). — Première audition. — Chanté par M. Claeys.
- 6^o *Etude* (Mathis). — *Esquisse* (Dubois) — *c 8 Polonaise* (Chopin). — Exécutés par M. Hirsch.
- 7^o Air d'Hamlet (A. Thomas). — Chanté par M. Claeys.
- 8^o Marche héroïque de Jeanne d'Arc (Th. Dubois).

M. Dubois dirigera l'exécution de ses œuvres.
GRAND ORGUE de la maison DEBIERRE (de Nantes).

Presque tous les médicaments employés contre le rhume, empruntant à l'opium, à la codeine ou à la morphine les propriétés calmantes dont ils jouissent, il est prudent de n'en faire usage que sur l'ordonnance de son médecin.

Un rapport officiel constate que la Pâte de Regnaud ne contient pas d'opium, ce qui permet aux personnes atteintes de rhumes, de catarrhes et de maux de gorge d'en faire usage même aussitôt après les repas. 1 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies.

L'Hygiène de la bouche est l'une des plus importantes de toutes... Son influence se fait sentir sur l'économie générale du corps et facilite à un haut degré le fonctionnement des voies digestives. Il est donc de la plus élémentaire prudence de soigner ses dents, et ce n'est plus un secret pour personne que ce but est toujours atteint par *L'Éclair Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Souillac* dont la vogue de plus en plus brillante prouve chaque jour l'efficacité.

A. SEGUIN, BORDEAUX

Élixir : 2, 4, 8, 12 et 20 fr.

Poudre : 1.25, 2 et 3 fr.

Pâte : 1.25 et 2 fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 janvier.

Grande fermé sur tout l'ensemble de la cote. Le 3 0/0 se maintient à 83; le 4 1/2 0/0 cote 104.82.

Le Crédit Foncier poursuit son mouvement ascensionnel et s'établit à 1,348. Les obligations foncières et communales suivent la direction générale qui est à la hausse et s'inscrivent aux plus hauts cours.

La Banque d'Escompte termine à 535. Les Dépôts et Comptes courants sont, comme précédemment, à 605.

La Société Générale monte à 480. Il convient de résumer ce qui a été dit au sujet de l'emprunt du gouvernement de Corrientes, dont l'émission sera close demain soir, 19 janvier, aux guichets de cette Société et à ceux du Comptoir d'Escompte et du Crédit Industriel. L'emprunt est de 25 millions au nominal, divisé en 50,000 obligations de 500 fr.; il a pour objet la constitution d'une banque provinciale d'émission fondée conformément à la loi du 3 novembre 1887. Le gouvernement souscrit la totalité des actions de la Banque. La Banque de Corrientes emploiera le capital ainsi formé à l'acquisition de fonds nationaux 4 1/2 0/0 en or. Les intérêts de ces fonds seront affectés exclusivement au service des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt. La Banque Nationale de la République Argentine en fera la transmission directe à la Société Générale à Paris. C'est un supplément de gages qui n'a pas été importé aux obligations argentines précédemment émises.

Le Panama se montre assez hésitant de 117 à 118.75.

La Banque de l'Ouest en ouvrant des tableaux d'offres et de demandes pour les valeurs dont la négociation est difficile rend un véritable service à sa clientèle.

Les actions de nos chemins de fer sont toujours en faveur et progressent rapidement.

CONSEILS ET RECETTES.

MOYEN D'ÉVITER D'AVOIR LES MAINS ROUGES

Nos aimables lectrices seront heureuses de connaître cette utile recette.

Combien de femmes se désolent de voir leurs mains, quand il fait froid, prendre une teinte rouge et même violacée fort peu élégante. Il est un moyen bien simple d'éviter ce petit ennui.

Il faut simplement ne se laver qu'avec de

l'eau aussi chaude que possible dans laquelle on aura exprimé du jus de citron.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 13 fr.
Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 janvier :

TEXTE. — L'Immortalité, par M. Charles Mayet. — Un très ancien Poisson, par M. Charles Brongnart. — A Zanzibar, par M. Jean Guérin. — Les Pléguen, par M. Mathias Morhardt. — La France dans l'avenir, par M. Lavis. — Paris en démolition, par M. V. C. Tabor. — L'année rurale, par M. G. de Cherville. — Les Jeux scolaires au Bois de Boulogne, par M. Philippe Daryl.

GRAVURES. — L'Immortalité, par Longepied. — Portrait de Longepied. — Poisson fossile trouvé à Commeny, dessin de M. Clément. — Vue de Bagmoyo. — Types d'indigènes. — Carte de l'île de Zanzibar et de la côte du Zanguebar. — Paris en démolition (6 grav.), dessins de M. Fraipont. — Le Canotage au Bois de Boulogne. — La partie de billon, dessin de M. Poirson.

EPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Succ^r.

Confitures fines et Gêlées en boîtes de 5 kilos, fabrication de 1888

Groseille 0 f. 60 le 1/2 kilo.

Mirabelle 0 70 —

Abricots 0 70 —

Reine Claude 0 70 —

Cerise 0 70 —

Toutes nos confitures sont garanties pures fruits et sucre

CRÉDIT LYONNAIS

AGENCE D'ANGERS

Boulevard de Saumur, 30

TRAITE TOUTES LES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE TITRES, NOTAMMENT :

Escompte et Recouvrement du Papier de Commerce sur la France et l'Étranger.

Ouverture de Crédits, de Comptes-Courants, de Comptes de Dépôts productifs d'intérêt.

Délivrance de Chèques, Mandats et Lettres de crédit sur tous pays.

Ordres de paiement par correspondance ou par télégraphe.

Achats de monnaies et billets étrangers.

Paiement immédiat et sans aucun frais de tous les Coupons.

Exécution des Ordres de bourse, au comptant et à terme, à toutes les Bourses Françaises et Étrangères.

Avances sur titres français et étrangers.

Souscription sans frais à toutes les émissions.

Régularisations de titres, Renouvellement de feuilles de coupons, Versements et Libérations.

Échanges de titres, Transferts et Conversions, Remboursements de tous titres Français et Étrangers sortis à un tirage, Productions aux faillites, etc.

Avis. — L'Agence possède, pour la garde des titres et objets précieux, une installation toute spéciale, offrant toutes les garanties possibles de sécurité.

L'Agence vérifie, sans prendre toutefois aucune responsabilité à cet égard, les listes de tirages pour les titres ainsi déposés, et en cas de sortie d'un des numéros, en avise de suite le déposant.

Les titres sont constamment à la disposition du déposant, qui peut les retirer à toute heure de la journée et sans avoir à prévenir d'avance.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

50 RÉCOMPENSES, dont 29 médailles d'Or.

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE c'est

L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, il agit admirablement contre Rhumes, Refroidissements, Grippe.

FABRIQUE A LYON, COURS D'HERBOUVILLE, 9. Dépôts partout.

REFUSER LES IMITATIONS

EXIGER le nom DE RICQLÈS sur les flacons

PILULES GICQUEL

Souveraines contre

Constipation, Bile, Glaires

Maux d'Estomac

Manque d'Appétit, Maux de Tête

Étourdissements

Douleurs, Rhumatismes

1^{fr} 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

PAUL GODKT, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, Et de M^e COLIN, notaire à Langeais (Indre-et-Loire).

VENTE

Aux enchères publiques Au plus offrant et dernier enchérisseur, En un lot DE Cent dix-sept Arbres (Essence de Peupliers),

Situés dans l'allée du château de Crémille, commune de Langeais (Indre-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 10 février 1889, à deux heures, en l'étude et par le ministère de M^e COLIN, notaire à Langeais (Indre-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra: Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le quinze décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille des mineurs Bailloy de la Brosse, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton sud de Saumur, le vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré;

A la requête de M^{me} Aone-Marie Le Boyer de Saint-Gervais-de-Monboudou, veuve de M. Hector Bailloy de la Brosse, demeurant au château de Marson, commune de Rou-Marson (Maine-et-Loire).

Agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de:

1. M. Jacques-Marie-Joseph Bailloy de la Brosse;

2. M^{me} Catherine-Anne-Marie Bailloy de la Brosse;

3. M^{me} Marie-Marguerite-Berthe Bailloy de la Brosse;

4. M. Guy-Marie-Hector Bailloy de la Brosse;

Ses quatre enfants mineurs, seuls héritiers chacun pour un quart de M^{me} Lucie-Sidonie Barier, veuve de M. Edmond Bailloy de la Brosse, domiciliée à Saumur, et décédée à Angers;

Ayant pour avoué M^e André Popin, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, d'une part;

Et en présence de:

1^o M. Paul Pillon de Saint-Chéreau, propriétaire, demeurant au château de Verrou, commune

de ce nom (Sarthe), au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Bailloy de la Brosse,

Et 2^o M. Eugène-Martin Salmon, directeur d'assurances, demeurant à Angers, rue Fulton, 24, au nom et comme exécuteur testamentaire de M^{me} veuve Bailloy de la Brosse, de cujus.

Il sera, le dimanche dix février mil huit cent quatre-vingt-neuf, à deux heures, procédé en l'étude et par le ministère de M^e COLIN, notaire à Langeais, à la vente aux enchères publiques, en un seul lot, des arbres ci-après, sur la mise à prix fixée par ledit jugement, savoir:

DÉSIGNATION

Cent dix-sept arbres (essence de peupliers), situés dans l'allée du château de Crémille, commune de Langeais, tous marqués et numérotés. Mise à prix..... 1,200 fr.

S'adresser, pour les renseignements:

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2^o A M^e COLIN, notaire à Langeais (Indre-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué soussigné.

Saumur, le dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, folio , case R. Vu un franc quatre-vingt-huit, décimes compris. Signé: L. PALUSTRE.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE La TERRE de la PRÉSAIE

Comprenant

VIEUX CHATEAU ET FERMES

Le tout en un seul tenant, contenant 121 hectares, situé communes de Vidy, Longué et Saint-Lambert-des-Lévées.

MAISON A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 35.

Les réparations seront faites.

S'adresser à M. BOUTIN, boucher.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite de faillite.

Le DIMANCHE 27 janvier 1889, à midi, à Distré, au domicile de M. GIRARD, ancien boulanger, par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

Il sera vendu:

Vins, fourrages, charrette, carriole, fûts, bouteilles, objets de literie, meubles meublants et autres objets de toute nature.

Au comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais. (46)

A VENDRE OU A LOUER Pour la Saint-Jean 1889.

JOLIE PROPRIÉTÉ

DITE L'HERMITAGE.

Située commune de Bagnoux, route du Pont-Fouchard, à 1 kilomètre de Saumur.

Comprenant:

Maison d'habitation, beaux jardins, clos de vigne et servitude.

S'adresser, pour traiter, à M. DUPONT, propriétaire, qui l'habite.

A VENDRE

Futaie, Aug. s. en chêne, Caves, deux Camions, Pompes, Chaudières en cuivre, Bassin, Machine à vapeur 3 chevaux, Moulin à malt, Presse à levure, Bascule et Poids, Etalères avec carton et bureau. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Très belle JUMENT de pur sang, 7 ans, baie brune, taille 1^m 57, très belles allures, sautant très bien, sans larès. — Prix: 900 francs. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour le 24 juin 1890.

GRANDE MAISON

[Rue Cendrière, nos 16 et 18,

Ayant cour, jardin, remise, vaste écurie, servitudes, servant présentement de maison de commerce.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire, rue d'Orléans, 72, ou à M^{me} GAILLIE, à Sainte-Anne de Nantilly. (15)

Par suite de décès A CÉDER PRÉSENTEMENT A SAUMUR

Un Etablissement de Louage de Voitures

Avec service complet d'omnibus pour les gares des chemins de fer.

GRANDE FACILITÉ POUR LE PAIEMENT

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser, 15, rue de Bordeaux, à Saumur.

Une importante Maison de Vins propriétaire de plusieurs vignobles dans la Gironde et notamment de Quatre Domaines classés 1^{er} Crù, à St-Emilion, demande des représentants actifs et honorables pour les contrées où elle n'est pas déjà représentée. Conditions avantageuses. Ecrite à Monsieur BERGÈRE, négociant au Château-Larcis, à St-Emilion, arr^t. Libourne, Gironde.

Un MÉNAGE d'anciens cultivateurs, 32 ans, le mari cocher, la femme aide de cuisine, demande place de cocher ou garde particulier; la femme pourrait être femme de basse-cour. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE
Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR
PILLET-BERSOULLÉ, S'
Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.
Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix devant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes. 500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale. Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos. La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS HENRI EICHE
Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur.
M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

Table of train schedules for Paris - Saumur - Bordeaux. Columns include Stations, Mixte matin, Mixte soir, etc. Rows list stations from Paris to Bordeaux.

Table of train schedules for Bordeaux - Saumur - Paris. Columns include Stations, Mixte matin, Mixte soir, etc. Rows list stations from Bordeaux to Paris.

LIGNE D'ORLÉANS

Table of train schedules for Nantes - Angers - Saumur - Tours - Paris. Columns include Stations, Direct mixte, etc. Rows list stations from Nantes to Paris.

Table of train schedules for Saumur - Port-Boulet - Chinon. Columns include Stations, Mixte matin, etc. Rows list stations from Saumur to Chinon.

Table of train schedules for Poitiers - Montreuil - Doué - Angers. Columns include Stations, Mixte matin, etc. Rows list stations from Poitiers to Angers.

Table of train schedules for Saumur - La Flèche. Columns include Stations, matin soir, etc. Rows list stations from Saumur to La Flèche.